

L'ÉNERGIE

LE BUDGET—LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL—COLD LAKE,
ALBERTA—L'ANNULATION DU PROJET D'EXPLOITATION DE
L'HUILE LOURDE

L'honorable John M. Godfrey: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Développement économique. En annonçant la suspension du programme de Cold Lake, M. Jack Armstrong, président du conseil de Imperial Oil, a invoqué deux raisons: premièrement, l'absence d'entente avec l'Alberta, et deuxièmement, les dispositions contenues dans le budget. Ma question est la suivante: Pourrait-on nous préciser à quelles dispositions particulières M. Armstrong faisait allusion dans cette déclaration?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, je devrais peut-être me procurer un exemplaire de la déclaration de M. Armstrong et l'apporter ici. J'imagine qu'il faisait grosso modo allusion à la nouvelle formule d'imposition des revenus pétroliers.

Le sénateur Godfrey: Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder ce prêt, même si M. Armstrong ne lui garantit pas de revenir sur sa décision, ou le gouvernement envisage-t-il de modifier ses propositions budgétaires pour satisfaire l'Imperial Oil?

Le sénateur Olson: A ma connaissance, en offrant d'accorder ce prêt pour assurer l'exécution du programme, le gouvernement n'avait pas promis de modifier les dispositions budgétaires.

Le sénateur Roblin: Il n'y aurait pas eu lieu de le rembourser puisqu'il s'agissait d'un cadeau et pas d'un prêt.

TERRE-NEUVE

LA RELANCE DU RÉSEAU FERROVIAIRE

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat, et je suis sûr qu'il devra en prendre note. C'est au sujet de la politique terre-neuvienne de relance du chemin de fer qu'avaient fait disparaître des mesures singulières en 1969 et la détérioration du réseau ferroviaire qui jouait un rôle de premier plan à Terre-Neuve.

L'engagement du premier ministre de Terre-Neuve est renforcé par une étude effectuée par deux importants groupes d'experts-conseils et par un comité de hauts fonctionnaires. Dans sa déclaration, le premier ministre de Terre-Neuve rappelle au gouvernement fédéral son devoir de contribuer au relancement du chemin de fer en vertu des responsabilités que lui assignent les conditions de l'Union. Le leader du gouvernement pourrait-il obtenir du ministre des Transports sa réaction à l'égard de la position du gouvernement provincial, et nous dire s'il y aura des consultations et quand? Pourrait-il nous fournir bientôt la réponse?

● (1440)

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Je prends note de la question.

[Le sénateur Olson.]

L'ÉNERGIE

COLD LAKE, ALBERTA—LE PROJET D'EXPLOITATION DE L'HUILE
LOURDE—LE PRÊT FÉDÉRAL À LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, je voudrais poser au ministre d'État chargé du Développement économique une question qui s'inspire de celle qu'a posée le sénateur Godfrey. La semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que le gouvernement fédéral allait consentir à la société Imperial Oil un prêt de 40 millions de dollars pour s'assurer que les travaux de Cold Lake seraient menés à bien sans interruption. Au cours de la fin de semaine, les bulletins de nouvelles ont rapporté que M. Lalonde avait dit que ce serait Petro-Canada qui fournirait ces 40 millions. Le ministre peut-il nous dire si cette somme sera puisée directement dans les coffres du gouvernement fédéral ou si elle sera fournie par Petro-Canada? Peut-il nous communiquer aussi les conditions du prêt, y compris le taux d'intérêt exigé?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, c'est le gouvernement du Canada qui consentira ce prêt. Je pense que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il demanderait aux hauts fonctionnaires de Petro-Canada de négocier les conditions du prêt de sorte que l'on puisse exploiter sans interruption le pétrole du gisement énorme qui existe à Cold Lake. Voilà le premier postulat. Il a semblé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que les gens les plus compétents pour négocier ce prêt seraient les hauts fonctionnaires de la société de la Couronne, Petro-Canada, et il leur a demandé de régler les détails.

L'ÉCONOMIE

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL—LE PROJET DE SOCIÉTÉ DE
LA COURONNE

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, j'ai une autre question à poser au ministre d'État chargé du développement économique. Elle porte sur un tout autre sujet. On rapportait la semaine dernière que le ministre de l'Industrie et du Commerce, l'honorable Herbert Gray, préconise la création d'une société analogue à Petro-Canada dans le domaine des ressources, afin d'appliquer la politique gouvernementale dans le secteur manufacturier. Une étude serait actuellement en cours à ce sujet. Selon M. Gray, le cabinet sera bientôt saisi de la question. Le ministre d'État chargé du Développement économique est-il d'accord pour que l'on crée ce nouvel organisme destiné à mettre en œuvre les objectifs du gouvernement dans ce secteur industriel?

L'honorable H. A. Olson (ministre d'État chargé du Développement économique): Honorables sénateurs, il est bien évident que lorsque le gouvernement doit prendre une décision en se fondant sur les recommandations d'un ministre, les autres ministres ne forment pas publiquement leur opinion, pour des raisons évidentes, pendant que la question est à l'étude et avant que la décision ne soit annoncée. L'honorable sénateur voudra peut-être reformuler sa question. Il a fait allusion à une société de la Couronne dans le secteur manufacturier, et je me demande s'il ne songeait pas plutôt à une société de commerce.